

Contrat de réservation et d'annulation

Règlement intérieur des Carlines – Vars les Claux

Séjourner au Centre ODEL LES CARLINES implique l'acceptation des dispositions du présent contrat et règlement intérieur ainsi que l'engagement de s'y conformer. Cette acceptation est formalisée par la signature de ce contrat.

1- Admissions

Pour être admis à pénétrer et à séjourner dans le centre ODEL LES CARLINES, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Les personnes inscrites sur le bulletin de réservation bénéficient de facto de cette autorisation pendant la durée du séjour aux dates mentionnées sur le bulletin de réservation.

Toute personne ne figurant pas sur un bulletin de réservation est considérée comme visiteur. A ce titre, elle doit se présenter à l'accueil situé au rez-de-chaussée du bâtiment les Carlines I et obtenir l'autorisation d'entrée dans le centre.

2- Accueil

L'accueil est ouvert du lundi au dimanche de 9h à 12h et de 17h à 19h.

Le bureau d'accueil fournit gracieusement tous les renseignements sur les services du centre, les informations touristiques de la région et les adresses utiles.

En cas d'absence du personnel d'accueil, veuillez contacter l'hôtesse d'accueil des Carlines au 06.20.38.39.08.

En cas d'urgence, contactez-le : 06.73.62.95.38.

3- Horaires d'arrivée et de départ

Le jour de l'arrivée, sauf accord contraire, l'accueil est prévu de 9H00 à 12H00 et à partir de 16H30.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 10H00.

Les personnes arrivant en dehors des jours et horaires prévus doivent avertir le centre au plus tard le jour d'arrivée avant 12 heures.

4- Hébergement et Installation

L'installation se fait dans le logement indiqué par le directeur du centre. Elle n'est possible qu'après être passé au bureau d'accueil du bâtiment les Carlines I.

Pour les groupes : la répartition des chambres devra être optimisée au maximum par le responsable du groupe (en collaboration avec le responsable du centre d'accueil) et sera faite en fonction de nos possibilités.

Les chambres doivent être restituées dans un état correct de propreté.

A défaut, les frais de ménage seront facturés par chambre « non correcte ». Toute dégradation sera facturée.

5- Restauration et Laïcité

La restauration est accessible aux usagers du centre de vacances et aux visiteurs autorisés par la direction.

Une tenue correcte est exigée dans la salle de restauration et tous les lieux communs.

Horaires des repas : petit-déjeuner entre 7H30 et 9H00, le déjeuner entre 12H30 et 13h00, le dîner entre 19H30 et 20h.

La préparation des repas selon des rites particuliers n'est pas envisageable. L'établissement reste attaché aux principes de laïcité.

En effet, une telle prestation spécifique ne s'inscrit pas dans le cadre de la finalité de notre service de restauration et porterait atteinte au principe de laïcité et d'égalité des usagers qui n'autorise que les différences de traitement que lorsqu'il existe des différences de situations objectives (maladies et allergies) et non pas d'opinion (habitudes ou rites alimentaires).

En cas d'allergies alimentaires, nous devons être impérativement en possession de cette information au minimum 7 jours avant votre arrivée.

6- Visiteurs

Sous réserve de l'autorisation du responsable du centre, les visiteurs sont admis dans la propriété sous la responsabilité des usagers qui les reçoivent. Ils n'ont pas accès aux équipements du centre. Leurs véhicules doivent être stationnés à l'emplacement réservé aux places du centre des Carlines.

7- Mineurs non accompagnés

Les mineurs non accompagnés ne sont pas admis.

8- Formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le centre doit pouvoir présenter au gestionnaire, ou à son représentant, une pièce d'identité et remplir, le cas échéant, les formalités de police.

9- Nuisances sonores

Le silence doit être respecté de 22h30 à 8 heures du matin.

Les usagers du centre sont priés d'éviter tout bruit susceptible de gêner le voisinage (musique, conversations bruyantes, chants, fermeture intempestive des portières de voiture, etc...).

En cas d'intervention de la force publique pour tapage nocturne, les éventuelles contraventions et poursuites seront à la charge des contrevenants.

10- Animaux domestiques

La présence d'animaux de compagnie n'est pas autorisée dans le centre pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

11- Conditions de réservation

Toute réservation doit être validée par un acompte de 30% à la réservation. Le solde est à régler au plus tard le jour de votre arrivée.

12- Conditions d'annulation

A partir de la date de la signature du contrat de réservation jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée : remboursement de l'acompte ou report.

A moins de 14 jours : 100 % du prix de la 1^{ère} nuit sera retenue.

13- Information COVID-19 – Pass Sanitaire

Notre établissement accepte le report, ou faute d'accord, l'annulation de l'événement en cas d'interdiction de voyager ou de se réunir, prononcée par les autorités publiques du pays de départ ou du pays de séjour. Les conditions financières de report ou d'annulation seront celles fixées par les autorités publiques.

Par ailleurs, en application de la loi du Pass Sanitaire imposé dans les structures hôtelières et toutes les structures recevant du public, nous vous remercions de nous indiquer au plus tôt, LE MODE DE VERIFICATION DU PASS SANITAIRE A PRESENTER LORS D'UN CONTROLE A L'ARRIVEE DANS NOTRE ETABLISSEMENT.

Soit un :

- Certificat de vaccination
- Test négatif de moins de 24 heures
- Certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement

Pour vous aider à renseigner les participants au séjour concernant le Pass Sanitaire, nous vous invitons à prendre connaissance de ce dossier émanant du ministère en vous rendant sur le lien ci-dessous

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/08/dossier_de_presse_-_pass_sanitaire_pour_rester_ensemble_face_au_virus_-_08.08.2021.pdf

14- Non-respect du règlement intérieur

L'établissement se réserve le droit d'expulser tout client dont l'attitude serait contraire au règlement intérieur de l'installation ou dont les agissements feraient l'objet d'une plainte de la part d'autres clients ou de voisins. Il est rappelé à ce sujet que le tapage nocturne après 22H est réprimé par la loi française. De même, conformément à la loi française, l'établissement est intégralement non-fumeur.

15- Effectifs & répartition (pour les groupes uniquement)

L'effectif définitif de votre groupe sera validé par vos soins au plus tard 15 jours avant le début du séjour, en envoyant un mail au service commercial : servicecommercial@odelvar.com.

Au-delà de ce délai, nous considérons que l'effectif prévisionnel indiqué sur le devis sera celui facturé sauf en cas d'effectif réel supérieur où nous vous facturons la totalité des personnes présentes.

Une rooming-list faisant état de la répartition des personnes dans chaque chambre selon sa capacité vous sera demandée.

Signature du client et paraphe des pages